

LES MARS MUNICIPAL

ACTIVOS SET SWAN



1° SEMESTRE 1997 : N°1

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Lucien PASQUET
Inscription en cours

EDITORIAL

La pression qui s'exerce sur les maires a considérablement augmentée. Dans ce pays aux 100 000 lois et 25 000 décrets, s'ajoutent maintenant les décisions de Bruxelles. La plupart sont incohérentes avec les possibilités financières qui s'y rattachent, mais elles sont toutefois applicables dans des délais restreints.

La vie concrète des citoyens semble de moins en moins concentrée au Parlement et dans l'appareil d'Etat. Pour preuves, terrains de sports, cantines, développement économique local, etc, tout ce qui constitue le cadre de vie immédiat des habitants passe, dans les lois ou dans les faits, de plus en plus dans les mains des collectivités. Hélas, celles-ci manquent singulièrement de moyens pour assumer tous les transferts de charges issus des lois de décentralisation.

Ceci est le reflet d'une technocratie " caviar ", ignorante des problèmes de base, mais, qui attend de l'élu, son omniprésence et l'application des mesures aux échéances prévues.

La mentalité quotidienne laisse comprendre que chacun a " son droit " le voisin " des devoirs ", et le maire " les responsabilités ".

Responsabilité financière d'abord : Equilibrer le budget en assumant les augmentations générales, sans aides complémentaires de l'Etat, et obtenir des subventions hypothétiques pour implanter les infrastructures indispensables : c'est son affaire !

Responsabilité morale : L'administration de tutelle possède le texte du " faire savoir ", il appartient au maire de trouver dans ses tablettes le " savoir faire ". Chacun sa partition : c'est si simple ainsi !

Enfin, s'il ne peut obtenir l'argent nécessaire, exécuter à temps les projets, ou éviter les vols, les délits, parfois une fermeture d'école, c'est aussi un coupable !

Jour après jour, toutes les conditions sont réunies pour imposer l'intercommunalité, ou l'implantation d'un district. Comme en Allemagne ou en Italie, nous dépendrons de l'hégémonie du chef-lieu de canton.

Les services seront probablement plus importants, mais par forcément de proximité. Je reste persuadé que les impôts locaux évolueront en conséquence, l'avenir nous le dira.

L. PASQUET.

BUDGET PRIMITIF 1997

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général
Charges de personnel et frais ass.
Autres charges de gestion courante
Charges financières
Charges exceptionnelles
Reversement sur impôts et taxes
Dépenses imprévues
Virement à la section d'investissement

Montant : 2 210 339 F.

RECETTES

Produits des services, du domaine
Impôts et taxes
Dotations, subventions, particip.
Autres prod. de gestion courante
Produits exceptionnels
Transferts de charges
Excédent antérieur reporté

Montant : 2 210 339 F.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Déficit d'investissement reporté
Immobilisations corporelles
-(Aménagt. terrain - Matériel incendie)
Immobilisation en cours
-(Améli. esthétique - Zone artisanale)
Remboursement d'emprunts et dettes
Dépenses imprévues

Montant : 920 048 F.

RECETTES

Subventions
Dotations-fonds divers et réserves
-(FCTVA-Exct fonct capitalisés)
Virement de la section de fonct.

Montant : 920 048 F.

Lucien PASQUET.

IMPOTS LOCAUX 1997

TAXES LOCALES

Taux votés par le Conseil Municipal :

- Taxe habitation	9,32 %
- Taxe foncière propriétés bâties	13,53 %
- Taxe foncière propriétés non bâties	13,86 %
- Taxe professionnelle	6,90 %

Pour un produit fiscal de : 752 328 F.

-0-0-0-0-0-0-0-0-

BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Dépenses de Fonctionnement

54 713 F.

Recettes de Fonctionnement

54 713 F.

Lucien PASQUET

INFOS

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A L'ALIMENTATION HUMAINE

UNITE DE GESTION : SIAEP PARS LES ROMILLY-GELANNES

Date du prélèvement : 07/04/1997, n° prélèvement : 7544

Installation concernée : UNITE DE DISTRIBUTION, PARS LES ROMILLY-GELANNES

Type d'eau prélevée : eau traitée

Lieu de prélèvement : PARS LES ROMILLY RESEAU, ECOLE

Commune de : PARS LES ROMILLY

Dossier suivi par : ERIC LAHAYE

ANALYSE NUMERO 39778 REALISEE PAR : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DU CONTROLE DES EAUX DE L'AUBE, TROYES

PARAMETRES MICRO-BIOLOGIQUES :	unité de mesure	résultat	norme
Bact. Aér. Revivifiables à 22°-72H	n/ml	0	
Bact. Aér. Revivifiables à 37°-24H	n/ml	0	
Coliformes Totaux / 100ml (ML)	n/100ml	0	0
ColiformesThermotolérants/100ml(ML)	n/100ml	0	0
Streptocoques Fécaux / 100ml(ML)	n/100ml	0	0

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES :	unité de mesure	résultat	norme
Turbidité Néphélométrique	NTU	0,10	2

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION :	unité de mesure	résultat	norme
Chlore Libre	mg/Cl2	0,02	

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE :	unité de mesure	résultat	norme
pH à 20°C	unitépH	7,45	9

MINERALISATION :	unité de mesure	résultat	norme
Conductivité à 20°C	µS /cm	419	

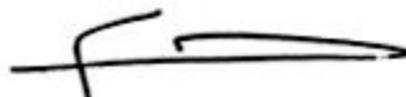
PARAMETRE AZOTES ET PHOSPHORES :	unité de mesure	résultat	norme
Nitrates (en NO3)	mg/l	42,7	50

CONCLUSIONS SANITAIRES :

L'eau est conforme aux normes bactériologiques. La teneur en nitrates est conforme à la norme.

Troyes, le 17 avril 1997

Pour Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur du Génie Sanitaire, pour l'Ingénieur du Génie Sanitaire,
Le Technicien Sanitaire Chef


Francis BERNARD

ETAT CIVIL

Année 1996

NAISSANCES

- *RODRIGUES* Marion, Julie, Laura le 31 mars 1996
- *MONTES* Marine, Maryse le 25 juillet 1996

MARIAGE

- *BELLANGER* Sébastien, Georges, Jean et *TETUMU* Annette
le 15 juin 1996
- *MOULE* Stéphan et *PIGAL* Sarah, Christiane, Pierrette, Chantal
le 17 août 1996
- *TRAPIER* Jean-Philippe, Daniel, Nicolas et *MOROY* Isabelle
le 28 septembre 1996

DECES

- *REHAULT* Bernard, Marcel, Lucien le 16 janvier 1996
- *BOSSUAT* Lucien, Marie, Stéphane le 22 janvier 1996
- *PINGUET* Madeleine, Florence, Alphonsine, veuve VERGEOT le 21 février 1996
- *BALDET* Pierre, André le 23 mai 1996
- *THOMAS* Robert, Rogatien, Ernest le 6 juin 1996
- *FERRARI* Louise, Charlotte, Yvonne, épouse LEJEUNE le 20 juin 1996
- *CAIN* André, Pierre le 3 juillet 1996
- *WIRIG* Georges, Jean le 4 septembre 1996
- *DORBAIS* Emilienne, veuve LEVASSEUR le 5 septembre 1996
- *FISCHER* Jean, Henri, Nicolas le 8 septembre 1996

PREVENTION ROUTIERE

En 1923, la vitesse maxima en agglomération était fixée par décret à 20 km/h. Le Conseil Municipal de Pars, trouvant cette vitesse excessive, la ramenait à 10 km/h par arrêté municipal.

En 1996, le bilan des accidents de la circulation en France, même s'il est en diminution, reste encore très lourd ; en particulier sur le réseau secondaire. Les causes sont diverses, alcool, habitude et vitesse trop grande ... parmi d'autres ...

La traversée de notre commune par un nombre de plus en plus grand de voitures et de camions pose quelques problèmes dont le Conseil Municipal est bien conscient. Que faire ? La pose de ralentisseurs n'est pas admise pour l'instant. Elle provoquerait d'ailleurs d'autres problèmes aux riverains. La signalisation perd de son efficacité avec l'habitude. Les contrôles par radar ne peuvent être incessants. De plus la " solidarité " des automobilistes les rend vite inopérants.

Reste une solution qui ne coûtera rien au contribuable local, qu'un peu d'effort ... Si nous pensons que ce sont les autres qui vont trop vite, respectons scrupuleusement la limite et freinons-les. Quand nous voyons dans les journaux les photos de voitures disloquées, quand nous sommes horrifiés par la disparition d'êtres jeunes ou moins, nous levons le pied ... puis nous le rebaissons. Essayons d'être raisonnables.

JM CORBET
Correspondant local de la
Prévention Routière.

LE ROND-POINT PRENEZ-LE DU BON COTE !



LA PREVENTION ROUTIERE



CIRCULER AUTOUR D'UN ROND-POINT

contrôler-indiquer-se placer

Cas B. La sortie se situe à gauche de l'axe d'entrée.

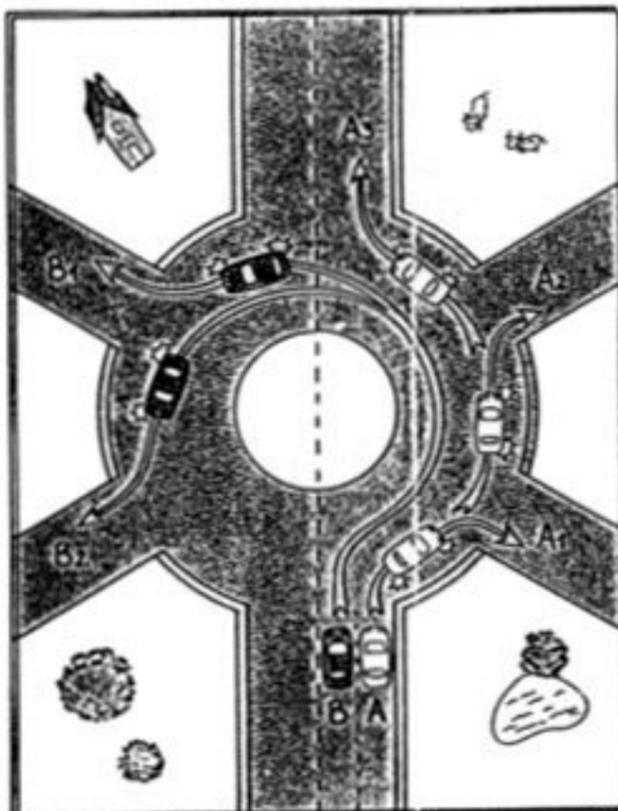
Cas A. La sortie se situe à droite de l'axe d'entrée.

➤ CONTROLER.

Avant d'entrer dans un giratoire, toujours **s'assurer qu'on ne va pas gêner** une voiture circulant déjà dans le rond point ; sinon **céder le passage**

➤ INDIQUER .

Mettre le **clignotant droit** après avoir franchi l'**embranchement qui précède** celui qu'on va prendre pour sortir du giratoire



➤ SE PLACER

Cas A. La sortie se situe à droite de l'axe d'entrée.

- Avant d'entrer dans le giratoire, **positionner son véhicule à droite.**
- Dans le rond-point **rester à droite** jusqu'à la sortie.

Cas B. La sortie se situe à gauche de l'axe d'entrée.

- Avant d'entrer dans le giratoire, **positionner son véhicule à gauche.**
- Tourner dans le rond-point **en restant à gauche** jusqu'à l'embranchement précédent celui qu'on va prendre pour sortir.
- **Mettre le clignotant droit** et **se rabattre à droite** jusqu'à la sortie.

DANS LE RETRO

----- o -----

Petits et grands malheurs d'autrefois

Janvier 1789 :

" Son Altesse - le prince Xavier de Saxe - touchée par la misère que provoque la rigoureuse saison, s'est occupée de soulager les malheureux autant qu'il lui est possible et pour y parvenir, elle s'est proposée de faire distribuer par semaine et pendant le présent mois une certaine quantité de pain. "

Il y aura 25 livres de pain pour Pars, fabriqué par le boulanger de Pont : Vital Lefèvre.

Avril 1855 :

" Le Maire donne au Conseil lecture d'une circulaire de M. le Préfet relatif à l'organisation d'un service médical pour les indigents et dans lequel il engage les communes à s'associer aux vœux du gouvernement et du Conseil Général en votant des fonds destinés à l'achat de médicaments qui seront distribués aux malades indigents sur l'indication des médecins cantonaux. "

Le Conseil de Pars vote cinquante francs.

Octobre 1855 :

" ... quant aux secours à distribuer aux vieillards, aux infirmes et aux pères de famille recevant un salaire insuffisant à leurs besoins, le Conseil Municipal a bien voté une somme de 90 francs destinée à y être affectée, mais elle sera loin d'être suffisante cette année, vu les ravages occasionnés par la fièvre typhoïde qui va mettre plusieurs familles dans la gêne. D'ailleurs, cette maladie ayant atteint un grand nombre de personnes à la fois, le nombre des autres personnes qui restaient pour les soigner étant insuffisant, M. le Curé, avec l'agrément des autorités communales fit venir de Troyes, deux soeurs du Bon Secours, à condition que la commune se chargerait des dépenses de leur nourriture ... "

JM CORBET.

LUI AUSSI N'A PLUS DE PARASITES !
 depuis que sa maman
 lui lave
 la tête
 avec du
LENTICIDE

*Avec la complicité de l'almanach
 FRANÇOIS de 1937, quelques
 remèdes ... aux petits maux
 de la vie courante.*

HUILE DE FOIE DE MORUE
SALVER
 PRÉFÉRÉE
 DES

ENFANTS!

le chasseur
 de vers
 des enfants
 par
 excellence,
 c'est le
VERMI-SIROP

BÉBÉ
 NE DOIT PAS ÊTRE
 CONSTIPÉ!!!
 LA
REINETTE DUVAL
 L'EN EMPÊCHERA

FAITES VOUS-MÊME!
 une DÉLICIEUSE boisson
 de table SAINE
 et ÉCONOMIQUE
 avec la
PICOLINETTE

L'ECHO

des

Associations

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

Ca bouge, à Pars les Romilly.

Cette année, nos élèves têtes blondes sont parties en classe de découverte du 30 mai au 4 juin.

La classe de Madame Guibert (CP.CE1) a eu la joie de connaître Hauteluce (en Haute Savoie).

L'Association des Parents d'Elèves a participé activement à ce projet. Mais elle est pas la seule. Les apports en numéraires pour cette organisation ont été de :

- Coopérative Scolaire → 3000 F.
- Association Parents d'Elèves → 5000 F.
- Commune de Pars les Romilly → 1500 F.
- Ets Jacquemart → 1000 F.
- Ets Soufflet → 1000 F.
- Groupe SCARM → 500 F.

Nous pensons réaliser la même opération l'année prochaine et comptons sur votre participation à nos activités.

Un village sans école, sans enfants, n'est plus un village.

Alors, bougeons ensemble pour le faire vivre.

Le Président,

Patrice CLET.

CLUB DES AINES DIAMANT 3

Cette année malgré quelques mouvements dans l'effectif celui-ci est de 69 adhérents.

La fréquentation tourne entre 35-48 personnes.

Depuis notre Assemblée ordinaire nos réunions ont lieu chaque semaine le jeudi, salle polyvalente.

Pour les adhérents nous avons un programme très complet, nous tenons compte des difficultés de déplacement, d'ailleurs la sortie de Montargis, la fête du cochon a été un succès au point que les participants y pensent pour l'année prochaine.

Pour les habitants de la commune

Concours de belote, Bingo, sortie offerte par la municipalité qui comprend uniquement le transport en autocar, reste à la charge de chaque participant, le repas, les entrées et quelque fois la boisson.

La presse est notre moyen d'information ainsi que l'affichage vers l'ancienne mairie.

Conclusion : Notre club est en bonne santé.

La Présidente,

LECLER Cécile.